

une augmentation de la population active et où la politique fédérale a persisté à restreindre l'expansion économique.

Le Nouveau-Brunswick n'a aucune raison d'être reconnaissant du fait que ses ports océaniques ont été négligés, ses services de transports détériorés ses marchés perdus à cause d'une politique tarifaire nationale et son commerce diminué par des années de centralisation économique. Nous ne sommes pas contents de voir qu'on dépense des centaines de millions pour aménager des aéroports dans le centre du Canada quand nos propres moyens de transports régionaux ne peuvent plus transporter de marchandises et assurer d'autres services. Nous ne sommes pas contents que les tarifs ferroviaires imposés par nos propres compagnies et sanctionnés par les autorités fédérales soient de deux à trois fois plus élevés que ceux qui ont cours dans des régions concurrentes comme l'État du Maine. Nous ne sommes pas contents de voir que quand le marché monétaire du centre du Canada exige un resserrement monétaire aux termes de doctrines économiques désuètes, le même traitement rigoureux est imposé aux régions défavorisées quand ce n'est pas nécessaire.

Il est temps que le gouvernement apporte des solutions modernes à des problèmes modernes. J'ai demandé au ministre des Finances de songer à l'étude de ce problème. Il n'a pas répondu à la question. Le jour viendra où il aura à répondre et si ce n'est pas à moi, ce sera au peuple.

[Français]

M. J.-Roland Comtois (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne peux guère ajouter à la réponse fournie par le ministre des Finances (M. Turner), lorsque mon honorable collègue lui a posé sa question.

En effet, le taux d'expansion du crédit bancaire continue d'être très fort, et l'on ne peut guère soutenir que le gouvernement s'oriente vers une politique monétaire restrictive. La politique monétaire continue d'être expansionniste, et l'offre de crédit satisfait aux besoins réels de l'économie. Le ministre des Finances s'est d'ailleurs engagé fermement à maintenir un taux adéquat d'expansion de la masse monétaire, c'est-à-dire un taux compatible avec une croissance soutenue et forte de la production et de l'emploi. Dans cette perspective, les augmentations récentes du taux d'intérêt au pays ont représenté une réponse nécessaire à l'augmentation marquée des taux d'intérêt à l'étranger. De plus, la forte demande de crédit entraînée par une croissance économique très rapide a évidemment exercé des pressions sur les taux d'intérêt. On pourrait noter cependant que les taux d'intérêt à court terme, au pays, étaient tombés, au début de l'année, à des niveaux substantiellement inférieurs aux taux comparables à l'étranger, et que les taux canadiens demeurent bas si on les compare aux taux en vigueur à l'étranger. Il est donc incorrect de suggérer que la croissance récente des taux d'intérêt reflète une orientation vers une politique monétaire restrictive.

La politique monétaire telle que reflétée dans la croissance de la masse monétaire et dans les conditions du crédit en général est destinée à contenir toute augmentation excessive du crédit bancaire. Le taux d'expansion de ce crédit bancaire demeure élevé. Les prêts bancaires en général ont augmenté de plus de 20 p. 100 au cours de la période de 12 mois se terminant au mois de mai de cette année. Depuis janvier, ces prêts ont augmenté à un taux actuel de l'ordre de 35 p. 100. Les prêts aux consommateurs ont augmenté quelque peu plus rapidement que les prêts aux entreprises, mais il demeure que, quelle que soit la

Ajournement

mesure adoptée, l'expansion du crédit bancaire a été très forte.

Il est clair que cette expansion très rapide des prêts bancaires doit être ajustée à la baisse, à un taux qui puisse être soutenu. Au Canada comme dans les autres pays, la réduction du taux de croissance du crédit bancaire tend parfois à affecter plus particulièrement les petites entreprises ou les régions moins prospères d'un pays. Or, tel que le ministre des Finances le notait dans sa réponse à mon honorable collègue, des mesures ont été adoptées afin de s'assurer que cet ajustement n'impose pas un fardeau indu aux régions défavorisées ou aux petites entreprises en général.

En effet, le ministre et le Gouverneur de la Banque du Canada ont demandé aux banques à charte d'accorder une attention particulière aux besoins des petites entreprises et des régions plus dépourvues, et le ministre s'est déclaré satisfait de la réaction favorable des banques. Le Gouverneur de la Banque du Canada est en communication étroite avec les banques à charte, en ce qui concerne les pratiques suivies par ces dernières dans l'allocation de leurs prêts, et la situation fait l'objet d'une surveillance de tous les jours. Pour l'instant, le gouvernement est convaincu que les banques à charte font tout leur possible pour assurer un flot adéquat de crédit dans ces secteurs.

En terminant mes remarques, monsieur l'Orateur, je dirai qu'il est clair qu'il y va de l'intérêt des Canadiens de toutes les régions du pays qu'un accroissement excessif du crédit soit évité. Une expansion du crédit au-delà de ce qui est nécessaire au maintien d'une croissance économique vigoureuse contribuerait aux pressions inflationnistes et risquerait d'aboutir à une situation où tous seraient perdants.

[Traduction]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES—LA COMPÉTENCE DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE EN MATIÈRE DE TRANSPORT DU GAZ NATUREL

M. Doug Rowland (Selkirk): Monsieur l'Orateur, le 4 juin, comme en fait foi le hansard, à la page 4384, j'ai posé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) la question suivante:

A maintes reprises, le ministre nous a informés que son ministère étudiait d'autres méthodes de transport du gaz naturel du Nord, méthodes qui consisteraient à l'acheminer à l'état de vapeur. A supposer que l'Office national de l'énergie soit confronté officiellement avec cette information, serait-il en mesure de rejeter une demande de transport du gaz à l'état de vapeur...

A ce point, M. l'Orateur a fait plusieurs observations fort pertinentes, et j'ai dû conclure en disant:

Je crois que l'essentiel de ma question a été compris. Je demande donc au ministre si l'Office national de l'énergie est capable de prendre une telle décision.

Ce à quoi le ministre a répondu:

Vu la compétence de ses membres, sans compter les conseils qu'il a été et sera en mesure d'obtenir, l'Office est capable de prendre une telle décision.

Monsieur l'Orateur, je trouve cette réponse un tant soit peu ambiguë. J'aimerais qu'on me donne ce soir des précisions et une réponse non équivoque à cette question. L'Office national de l'énergie a-t-il la compétence juridique voulue pour rejeter une demande de transport du gaz naturel par la Vallée du Mackenzie, par exemple, à l'état de vapeur pour le motif qu'un autre moyen de transport, par exemple, la ligne ferroviaire proposée par le premier ministre Barrett de la Colombie-Britannique, ou la ligne LNG proposée par MM. Bennett et Dimentburg de Winni-